MRC de Témiscamingue

Béarn ✶ Belleterre ✶ Duhamel-Ouest ✶ Fugèreville ✶ Guérin ✶ Kipawa ✶ Laforce ✶ Laniel (TNO) ✶ Latulipe-et-Gaboury ✶ Laverlochère-Angliers ✶ Lorrainville ✶ Moffet ✶ Nédélec ✶ Notre-Dame-du-Nord ✶ Rémigny ✶ St-Bruno-de-Guigues ✶ St-Édouard-de-Fabre ✶ St-Eugène-de-Guigues ✶ Témiscaming ✶ Ville-Marie

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209 ● Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
Téléphone : 819 629-2829 / Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6728) ● Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca ● Site Internet : www.mrctemiscamingue.org

COMPTE RENDU

Sont présents :

- M. Daniel Barrette, représentant du conseil de la MRC et maire de la municipalité de Laverlochère-Angliers
- M^{me} Claire Bolduc, représentante du conseil de la MRC et préfète de la MRCT
- M^{me} Anny Roy, productrice maraîchère en serre
- M. Michel Robert, producteur laitier et entreprise de grain
- M. Simon Rétif, Conseiller aux entreprises à la SDT
- M. Chaibou Achirou, agent de développement à la MRCT

Sont absents :

- M^{me} Lise Roy, citoyenne de Fugèreville
- M^{me} Carole-Anne Poudrier, productrice de lait et céréale
- M. Yan Gaudet, producteur acéricole

1. Mot de bienvenue et présentation de Chaibou

Chaibou souhaite la bienvenue aux participants.

2. Présentation des nouveaux membres

Tour de table pour se présenter les uns aux autres compte tenu l'arrivée sur le comité de trois nouveaux membres.

3. Lecture de l'ordre du jour du 6 mars 2018

Lecture de l'ordre du jour et son adoption.

4. Lecture du compte rendu de la rencontre du 16 janvier 2018

Le compte rendu de la rencontre du 16 janvier a été acheminé aux membres du comité après avoir intégré les commentaires et modifications à la version préliminaire. À l'issue de cette modification, la version finale a été diffusée sur le site web de la MRCT dans la section « Agriculture ».

5. Suivi des actions passées

Suivi :

Problématique – abattage :
Le dossier d'abattage n'a pas vraiment évolué depuis l'automne passé. Des communications sont à venir dans les prochaines semaines dans une optique de rencontrer le ministre de l'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) au niveau fédéral sur la problématique d'abattage. À cette action, la MRCT suit de près l'évolution de ce dossier.

Projet tour de lac :
Un suivi a été effectué auprès du Tour du lac quant aux autres outils de promotion développés par le projet. Les passeports, le site web et les panneaux (affiches) publicitaires installés en Ontario sont les seuls outils développés par le projet.

Pour ce qui est de l'achalandage du site, sur une période d'une année soit du 1er janvier 2017 au 1er janvier 2018, c'est près de 2 982 vues qui ont été faites sur le site web français et 10 969 dans sa version anglaise. Les visiteurs proviennent principalement du Canada (84,64 % sur la version anglaise et 90 % version française), mais également des autres pays tels que : les États-Unis, Chine, Brésil, Australie, France, Allemagne, etc.

Enfin, quant au problème de lenteur du site web, Mme Anne-Marie Lorranger le justifie par le changement de la compagnie et que ce problème serait à présent résolu avec la nouvelle compagnie.

PADEA (Programme d'Aide aux Démarrages des Entreprises Agricoles) :
Pour donner suite à la question posée par Mme Poudrier à savoir si une relève en cours de transfert pourrait bénéficier de remboursement du programme PADEA, un suivi a été fait auprès du MAPAQ. La réponse de ce dernier est la suivante : tout producteur peut être admissible au programme à condition qu'il :

- Dispose d'un NIM producteur
- A un revenu agricole de 5000 $ et plus
- Soit propriétaire de terres agricoles ou de bâtiments agricoles
- Exploite des terres agricoles

Étant donné la complémentarité du PADEA au programme de remboursement de taxes foncières du MAPAQ, l'admissibilité de la relève est de ce fait conditionnée à son éligibilité au remboursement de taxes foncières du MAPAQ.

6. Projet travailleur de rang :

Mise en contexte :
Mme Lynda Clouâtre du Centre Prévention Suicide de Témiscamingue (CPST) et M. Tommy Cousineau du Groupe Image, ont présenté les résultats provisoires de l'évaluation des besoins dans le cadre du projet « travailleur de rang » dont l'objectif est d'améliorer la qualité de vie de la famille agricole. Deux groupes de discussion de 10 et 6 agriculteurs et un questionnaire envoyé aux différents intervenants du milieu ont permis d'évaluer la nécessité de développer ce service au niveau de la MRC de Témiscamingue. Le portrait dressé met en évidence les enjeux socio-économiques; personnel et ceux reliés à l'utilisation des services auxquels font face au quotidien les producteurs agricoles. L'évaluation vient confirmer le besoin d'accompagnement, de briser l'isolement des producteurs par un intervenant social.

Les membres du comité municipal agricole et agroalimentaire ont interpellé le CPST s'il existe des données qui démontrent la corrélation entre le niveau de stress d'une part, mais aussi si un profil du travailleur social a été identifié. En réponse à ces questions, le CPST précise qu'en absence d'un échantillon représentatif dans les différentes productions une telle corrélation ne peut être faite. Toutefois, de manière générale au niveau de la petite entreprise le niveau de stress reste plus élevé. Enfin, le CPST affirme qu'un profil de travailleur de rang a été discuté avec les producteurs participants au groupe de discussion. Le profil recherché est plutôt un intervenant social qui a une bonne connaissance du milieu agricole, mais pas forcément qui vient du milieu agricole ou une formation en agriculture. Une personne qui a de la bonne volonté à apprendre, une personne dynamique, qui a de l'entregent, de l'écoute, etc.

Décision :
Après que les représentants du CPST soient retirés, le comité s'est positionné sur le projet : « ce dernier répond à un besoin du milieu agricole et c'est le genre de projet qui, avec un petit geste, peut avoir d'importants impacts dans le milieu », avance M^{me} Bolduc. En plus, « l'image que projette l'activité agricole comme une activité stressante n'encourage pas la relève agricole à la reprise de la ferme » renchérit M. Barette. Considérant ces éléments, le comité recommande le projet travailleur de rang avec un appui financier de 4 000 $ sur deux ans soit 2 000 $/année.

7. Projet achat local :

Mise en contexte :
M. Rétif de la SDT présente le projet de campagne promotionnelle d'achat local que la SDT et la MRCT travaillent conjointement. Le projet met en avant la promotion des produits locaux dans les épiceries de la région dont l'objectif est d'accroître la visibilité des produits témiscamiens. Le projet répond aux actions 25 et 26 du PDZA.

À travers ce projet, des outils simples seront développés afin de conscientiser davantage les consommateurs à l'importance de soutenir les entreprises locales. C'est le cas par exemple des affiches grands formats et des feuillets promotionnels sur lesquels, des messages simples seront inscrits afin d'interpeller les consommateurs. Entre autres les outils auxquels le projet a pensé sont : la réalisation de deux capsules vidéo, un label définissant les produits témiscamiens.

Décision :
Le comité s'aligne sur l'importance de renforcer la visibilité des produits locaux dans les épiceries et trouve le projet fort intéressant. Toutefois, le comité recommande à ce que le projet soit orienté sur des messages simples ce qui permettra de rejoindre le mieux un grand nombre d'acteurs (producteurs, agro-transformateurs, consommateurs, épiciers, etc.). Par ce fait, le comité conseille de ne pas développer dans un premier temps une capsule vidéo et de se limiter à la promotion simple. Le projet de label quant à lui, nécessite une très bonne communication pour que les gens puissent le comprendre et le connaitre, en plus des coûts attachés au projet. Enfin pour ne pas pénaliser certaines productions (comme les fraises qui arrivent tôt), l'idéal serait donc de démarrer la promotion tôt, dès l'ouverture des marchés publics.

8. Projet production bovine – investisseurs étrangers

Mise en contexte :
M^{me} Bolduc a procédé à la présentation du projet en production bovine (projet d'investisseur étranger) qui est une réelle opportunité pour la production bovine et le territoire, mais aussi un projet qui peut être délicat et sur lequel nous devons rester prudents. Le projet porte sur deux volets principaux : production et exportation de la viande bovine de qualité premium (besoin de 12 000 000 kg de viande pour les marchés étrangers). Selon l'évolution du projet, le promoteur souhaite construire un abattoir sur le territoire afin que les animaux puissent être abattus sur place. Mais ceci ne sera possible qu'après un développement de marché. Le second volet porte sur l'immigration des investisseurs (programme d'immigration des investisseurs) qui par l'entremise de ce projet souhaite investir dans des fermes au

Témiscamingue. Le promoteur a déjà acquis des terres agricoles dans la municipalité de Moffet. Le promoteur qui est un groupe de commerçant a déjà des partenariats avec une compagnie d'érable en Colombie - Britannique et un vignoble à Niagara dont les produits sont vendus en Chine.

Décision :
Les membres du comité, ont trouvé intéressant le projet, mais recommandent à ce qu'une prudence particulière soit portée au dossier sans être pressé et que la MRCT reste aux aguets de cette opportunité.

9. Projet agroforesterie - UQAT

Mise en contexte
Le projet d'agroforesterie de l'UQAT dont la MRCT est partenaire financier à la hauteur de 24 800 $ sur une période de 4 ans ne sera pas exécuté tel qu'initialement présenter. Monsieur Poirier qui est le chargé du projet et post-doctorant au moment de la soumission du projet est passé récemment au titre de professeur ce qui a entrainé le retrait de la contribution pour la ressource humaine de la fondation de l'UQAT. Cette modification a eu comme conséquence la difficulté de mobiliser des ressources financières externes, rendant ainsi difficile l'exécution du projet tel que prévu initialement. De ce fait M. Poirier souhaite fragmenter le projet en trois sous-projets distincts. Ci-dessous les différents sous projets :

- Influence de l'usage des terres sur le sol,
- La valorisation des terres en friches par la remise en production vers l'agriculture et la foresterie,
- Influence du peuplier hybride en plantation sur le sol,

Face à cette modification, M. Poirier souhaite savoir si la MRCT maintiendra son partenariat financier à la même hauteur soit 6 200 $/année ?

Décision :
Le comité s'est positionné en demandant que l'UQAT réévalue le projet d'agroforesterie et de préciser si l'objectif du projet initial reste le même que pour les sous-projets. En d'autres termes, le comité souhaite que les objectifs soient bien décrits, les coûts ainsi que leurs impacts sur le plan de la zone agricole. Pour faciliter une meilleure lecture du plan budgétaire, le comité agricole souhaite recevoir le montage financier attaché et révisé ainsi que la participation du PDZA au projet.

10. Filière biologique :

Mise en contexte :
Face à la volonté des gouvernements, le provincial pour le développement de la filière biologique et le fédéral pour augmenter les exportations des produits canadiens d'ici 2030, M^{me} Bolduc, partage avec les membres du comité sa vision, d'être en face d'une autre opportunité pour la MRCT car elle permettra la mise en valeur des terres agricoles en friche. Ces dernières présentent des bons potentiels de remise en culture biologique (plusieurs années sans être traité aux pesticides), la recherche et développement (R&D) avec l'UQAT et autres partenaires notamment le MAPAQ. Par cette filière on voit la possibilité de développer

plusieurs projets notamment celui de la production de semence qui est aujourd'hui un enjeu de taille pour les producteurs biologiques à l'échelle nationale, voire internationale.

Notons que le développement de la filière biologique au Témiscamingue, répond à l'action 2 de l'axe 4 à l'enjeu sur la gouvernance de la planification stratégique du Témiscamingue.

11. Projet ARTERRE :

Mise en contexte

Le CRAAQ procèdera au lancement officiel du service de L'ARTTERRE le vendredi 9 mars lors du congrès de la relève agricole qui se tiendra dans la Capitale-Nationale-Côte-Nord du 8 au 10 mars 2018. Une formation par webdiffusion sera organisée par le CRAAQ le 16 mars où M. Chaibou Achirou y assistera afin de rendre opérationnel le service au niveau local. Nous avons reçu pour signature l'entente de service ainsi que l'entente de confidentialité pour l'agent de maillage qui est dans notre cas l'agent de développement agricole de la MRCT.

Par ailleurs, lors de la dernière rencontre, il a été question de partager avec les membres les critères de base établis par le CRAAQ dans le cadre du service de L'ARTERRE afin que les membres puissent réfléchir sur des critères additionnels. Ces derniers seront dans le but de prévenir l'accaparement des terres agricoles d'une part et de protéger les aspirants producteurs au risque de se faire avoir par des terres qui ne sont pas à la hauteur. Les critères ci-dessous ont été établis par le CRAAQ et les ajouts en rouge sont ceux du comité :

Critères généraux d'éligibilité de l'aspirant-agriculteur

1. L'aspirant-agriculteur détient soit une expérience (familiale ou professionnelle) ou des études dans le domaine agricole.
2. Le candidat a un Projet étoffé accompagné d'un plan d'affaires (élaboré ou en cours d'élaboration).
3. Le candidat a compris les services offerts par la MRC et ses engagements. Il doit signer le formulaire d'adhésion.

Critères généraux d'éligibilité pour le producteur agricole existant

1. L'inscription d'une ferme doit être précédée d'une visite.
2. La priorité de l'attribution des terres sera donnée aux producteurs dont le siège social de l'entreprise se situe sur le territoire de la MRC adhérente;
3. Le producteur a compris les services offerts par la MRC et ses engagements. Il doit signer le formulaire d'adhésion.

Critères généraux d'éligibilité pour le propriétaire terrien

1. L'inscription d'une terre doit être précédée d'une visite.
2. La parcelle inscrite est accessible. Le chemin est praticable et est possédé par le propriétaire ou celui-ci détient les titres de passage qui lui permettent d'accéder à ses terres.

3. Les terres et les bâtiments inscrits sont propres, sécuritaires et offrent un minimum de fonctionnalité pour la pratique des activités agricoles ou pour l'occupation résidentielle, dans le cas où une résidence serait offerte en location.
4. La couverture d'assurance du propriétaire permet les activités agricoles sur sa propriété foncière.
5. On ne retrouve pas sur la propriété de contraintes légales ou règlementaires à la pratique de ces activités (ex. : zonage municipal).
6. Le propriétaire a compris les services offerts par la MRC et ses engagements. Il doit signer le formulaire d'adhésion.

Décision

Avant de se pencher sur la révision des critères de sélection, le comité souhaite qu'une vérification soit faite auprès du CRAAQ quant à sa flexibilité qu'une MRC puisse modifier les critères de base présentés par M. Achirou.

12. Projet : Relance – anecdote agricole

Mise en contexte :

La MRC en collaboration avec TV Témis a initié en 2015 le projet d'anecdote agricole afin de sensibiliser davantage sa population à la profession d'agriculteur. Pour une deuxième année, la MRCT souhaite procéder à la projection du film en salle au Rift, à la Bannik, au Fort-Témiscamingue, etc. et/ou à ciel ouvert comme le marché public, scène du lac. La projection pourrait être jumelée à la tenue d'un évènement telle que l'exposition agricole ou la foire gourmande. Pour l'heure nous sommes à évaluer les coûts associés à cette activité. Pour permettre une meilleure réussite de l'évènement, l'activité pourrait être projetée gratuitement.

Monsieur Achirou souhaite recueillir l'avis des membres du comité quant au déroulement et la tenue de l'évènement.

Décision :

Le comité recommande à ce qu'une vérification soit faite quant au droit de propriété du film anecdote agricole par la MRCT avant de s'aligner sur sa diffusion. Il en est de même, à bien évaluer les coûts afférents au projet de projection.

12. Autres affaires

Recommandations :

Mise en contexte :

Pour information, le conseil de la MRCT a approuvé les deux projets de recommandations qui leur sont soumis par le CMAA. Il s'agit de :

- projet « Tourisme PFNL au Témiscamingue »
- projet « bilan mi-parcours du PDZA »

11. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre est fixée au 16 avril 2018 à la MRCT, salle 222 à partir de 19 heures,

12. Levée de la rencontre

La rencontre est levée à 21 h 55.

(MRCT, 26 mars 2018/ca/ac)